



Le Voyacais



Novembre 2021



L'édito

Nous nous réjouissons d'avoir de nouveau de nombreuses occasions de nous retrouver, que ce soit autour de rencontres musicales et gourmandes, sportives solidaires ou de décorations festives.

Aujourd'hui, du fait de la crise sanitaire, nous sommes nombreux à avoir été isolés, à avoir perdu des liens avec les autres.

C'est absolument essentiel que nous puissions y travailler tous ensemble et les associations font, là-dessus, un travail formidable !

Le 20 novembre Vouhé en Fête organise son dîner concert aux couleurs des années 60, et relance le concours des maisons décorées et illuminées de Noël. Le 4 décembre le R'Thon de Vouhé participe, comme toutes les années depuis 20 ans au Téléthon en organisant les baptêmes en voiture de rallye. Vous trouverez dans ce

numéro du Voyacais l'action que mène l'association R'Thon Voyacais.

Le Téléthon : un événement populaire unique qui rassemble des centaines de milliers de bénévoles partout en France.

Depuis 1987, il donne à l'association l'AFM-Téléthon les moyens de poursuivre son combat contre la maladie.

C'est la possibilité pour chacun d'aider, de faire bouger les choses, de devenir acteur de la recherche, de s'unir autour des malades et de leurs familles et de leur témoigner solidarité et soutien.

Quelle que soit votre discipline sportive, que votre fédération soit partenaire officiel ou non, tous les sportifs sont invités à mettre leurs muscles au service des muscles malades pour faire avancer la recherche.

Votre Conseil Municipal

La Mairie

L'agence postale

7 rue de la Mairie
17700 Vouhé

Tél : 05 46 68 96 16

mairie.vouhe17@orange.fr

Www.vouhe17.fr

Horaires

Mardi, Mercredi, Vendredi

14h30—18h30

Samedi 9h30—12h30

Les numéros d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

européen : 112

Samu : 15

Police /Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Secours en mer : 196

Urgence aéronautique 191

Numéro d'urgence

pour les personnes sourdes
et malentendantes : 114

Vincent LELONG, conseiller municipal, prend la parole

Je suis né à Draveil (91) le 18 mars 1964. Je suis en Charente Maritime de puis 1994, et heureux de vivre dans ce département d'adoption.

J'habite au 8 rue du Pont Blanchet. Je suis artisan en rénovation.

J'ai pour passe-temps, à mes heures perdues, la peinture et la sculpture.

Je vous remercie de m'avoir élu lors des élections municipale de 2020, et j'espère que nos décisions représenteront vos attentes.

Cordialement Vincent LELONG



Vouhé – Caractéristiques démographiques et physiques

Une certaine connaissance de notre village

Ces chiffres ont été authentifiés par le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 par les services de l'INSEE lors du recensement de la population légale 2018.

* Population : 657 habitants

(Lors du recensement de 1851 Vouhé comptait 583 habitants – « Vouhé à travers les siècles »)

* Population de 3 à 16 ans : 140

* Nombre de résidences secondaires : 26

* Superficie : 1 561 ha

(La commune s'étendait sur une superficie de 1 517 ha selon la matrice cadastrale de 1864 – « Vouhé à travers les siècles »)

* Longueur de voirie au 1^{er} janvier 2020 : 19 066 m

* Nombre de logements soumis en 2020 à la taxe d'habitation : 276

* Nombre de bénéficiaire de l'aide au logement : 56

* Revenu imposable des habitants de la commune : 8 395 411€

* Revenu imposable par habitant : 12 778 €

Propreté du village

Vouhé s'est engagé dans une démarche environnementale en abandonnant l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Progressivement, la végétation reprend ses droits et s'installe dans nos villes et villages, en particulier sur les trottoirs.

L'herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise ou sale, elle fait partie de notre environnement. Notre perception doit évoluer. Cela ne veut pas non plus dire qu'on doit laisser tout faire.

Ainsi chaque habitant est acteur de l'image du village et doit entretenir son trottoir au droit de sa propriété, entretenir ses haies afin d'éviter tout débordement de végétation sur la voie publique, ne pas laisser ses ordures ménagères dans la rue en dehors des horaires autorisés.

Ces règles sont issues de l'arrêté municipal permanent portant sur la propreté de la ville du 9 novembre 2016.

A noter :

Des graviers Sainte Eanne vont être étalés dans le lotissement de la chaume Olive, et des graviers Cercoux le long du Chemin Rochelais et la rue Tra-versière, afin d'améliorer le revêtement initial.



En cette période de la Toussaint, les cimetières se transforment en jardins fleuris



Démarchage à domicile

Petit rappel en cette période de vente de calendriers

Le démarchage à domicile est une pratique courante, qui peut parfois prendre un caractère frauduleux et délictueux : escroquerie, faux agents, repérages en vue de commettre un cambriolage... Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant.

La municipalité a réglementé cette pratique. Monsieur le maire a pris un arrêté le 31 mai 2019 obligeant au préalable les démarcheurs à s'inscrire en mairie et à fournir tous les renseignements par le biais d'un formulaire de déclaration de démarchage. Ainsi, toutes sociétés, entreprises individuelles, artisanales ou associations doivent dorénavant s'identifier auprès du secrétariat de la mairie avant de commencer la prospection.

Avant d'ouvrir votre porte la municipalité conseille aux habitants de demander la carte professionnelle et le justificatif de passage en mairie en cours de validité avant d'envisager toute conversation avec le vendeur.

A noter : Le visa de la mairie porté sur cet écrit ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage, il est juste la preuve du passage en mairie.

Collecte des biodéchets

Les nouvelles bornes de collectes des biodéchets ont été installées à Vouhé. 3 emplacements ont été sélectionnés dans un premier temps : rue du stade, devant le cours de tennis, rue du Pont Blanchet, derrière la salle des fêtes, et rue de la laiterie à côté du local technique municipal.

Vous pouvez commencer à déposer vos biodéchets dans les bornes en respectant les consignes qui sont indiquées dans le guide du tri qui vous a été remis avec votre bioseau et les sacs.

Si vous désirez vous équiper de bioseaux et de sacs, vous pouvez vous rendre à la mairie.

La première collecte débute la première semaine de novembre.

Les poubelles noires ne doivent pas être déposées dans ces bornes.

Le dépôt de pain



Son ouverture a eu lieu le jeudi 21 octobre 2021 dans le local de l'ancienne bibliothèque.

La boulangerie du Parc de Benon vous propose des pains, des viennoiseries, des pâtisseries.

Aurélié est là dès 7h jusqu'à 12h 45 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Les jours de fermeture : mercredi, dimanche et jours fériés.



Le repas des aînés

La date a été fixée au samedi 11 décembre.

Carlos viendra avec son accordéon pour vous faire danser et chanter.

Cette fête est réservée à tous nos aînés ayant 65 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint, sur inscription à la mairie.

Planning de Vouhé en Fête



Vouhé en Fête organise son 3^{ème} dîner concert le samedi 20 novembre dès 19h.

Cette année c'est le groupe « B 60s Explosion » qui vous fera revivre les tubes des années 60.

Le repas sera cuisiné par l'équipe de Vouhé en Fête. Dans les années 60 on vous proposait en entrée l'œuf mimosa, puis la truite aux amandes, ensuite la blanquette de veau. C'était bon, certes, mais on va vous proposer autre chose !

Les flyers ont été distribués dans vos boîtes aux lettres, avec le coupon de réservation.

Nous vous attendons nombreux !

Pour la période des fêtes, nous renouvelons « **Le Concours des Maisons décorées et illuminées de Noël** ».

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants à compter du 1^{er} décembre.

Dernière information :

L'assemblée générale de l'association aura lieu le 10 décembre à 19h au Club House.

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),

ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),

ou par un animal (exemple : aboiements).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de *tapage nocturne*.

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier, ...) ou visuelles (par exemple : gêne occasionnée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

L'arrêté municipal du 18 octobre 2013 relatif au bruit a été pris en ce sens.

S'il est constaté un non-respect de cet arrêté municipal, le maire, qui a l'obligation de garantir la tranquillité des habitants de la commune, peut être contacté.

Dans certains cas, il y a également possibilité de faire appel aux forces de l'ordre pour faire constater le trouble.

Le 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre 2021 est prévue à 11h30 devant les jardins de la mairie, face au monument aux morts. Cette cérémonie pourra se dérouler en présence des administrés.

Un pot de l'amitié s'ensuivra.

Le Carnet voyacais

PACS

Monsieur Eric GAUDRY et Madame Béatrice SUIRE se sont pacés le 2 novembre 2021

NAISSANCES

Jules MANQUEST-RUBIO est né le 27 septembre 2021 à Rochefort

Alicia CRAMIER est née le 16 octobre 2021 à Rochefort

Nous leur souhaitons la bienvenue



Les principales décisions du Conseil Municipal du 4 novembre 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2021

Présentation de la mise en conformité ARTT des agents communaux

Madame Brigitte DIOT-BESNIER, 1er adjoint au Maire, explique au Conseil, que le Centre de gestion de la Charente-Maritime impose aux communes de se mettre en conformité avec la durée légale du travail, soit 1607h de service pour un temps complet (35h/semaine). Cette mise en conformité a été soumise au Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente-Maritime qui doit émettre un avis le 15 décembre 2021. Suite à cet avis, lors du prochain conseil, les membres de celui-ci devront se prononcer par délibération pour valider cette procédure qui prendra effet le 1er janvier 2022.

Présentation du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP des agents communaux

Madame Brigitte DIOT-BESNIER, 1er adjoint au Maire, informe le Conseil, que le Centre de Gestion de la Charente-Maritime demande aux communes de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire comprend toutes les primes et avantages indemnitaires des agents de la commune. Il remplace notamment l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité). Ce projet de RIFSEEP a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente-Maritime qui doit émettre un avis le 15 décembre 2021. Suite à cet avis, ce projet devra faire l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal et prendra effet le 1er janvier 2022.

Révision du loyer du logement communal situé 7 rue du stade

DEL_42_2021 - Monsieur le Maire, informe le Conseil qu'il convient de procéder à la révision du loyer du logement situé 7 rue du Stade, pour l'année 2022. La révision annuelle du loyer est calculée suivant le "Tableau des Références des Loyers" édité par l'INSEE. A compter du 1er janvier 2022, le montant du loyer proposé est de 516,24 € qui doit être arrondi à 516,00 €. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le loyer du logement situé 7 rue du Stade à 516,00 € à compter du 1er janvier 2022.

Recouvrement sur titre arrêté de concession

DEL_43_2021 - Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a accordé une concession à un administré qui, à ce jour, n'a pas procédé à la signature de l'arrêté ni au règlement.

Monsieur le Maire, après en avoir évoqué l'historique de la situation, informe le Conseil, que, malgré toute une procédure à l'amiable, les arrêtés ne sont pas signés à ce jour et le règlement de la somme de 1 000,00€ n'a toujours pas été réceptionné. Il a donc transmis le dossier à la Trésorerie générale. Il informe que cette procédure ne garantit pas le paiement de cette dette.

Par conséquent, Monsieur le Maire souhaite demander au Conseil l'autorisation, à titre exceptionnel, de procéder au recouvrement de cette dette sur titre de paiement qui sera transmis directement par le Trésor Public au concessionnaire. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter la procédure de ce recouvrement sur titre de paiement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches nécessaires à cette démarche.

Projet de plantation d'un verger

Monsieur Éric LAVERGNE, 3ème adjoint au Maire, informe le Conseil que le projet de plantation d'un verger avance. Les arbres ont été réservés auprès du pépiniériste habituel de la commune. L'entreprise chargée de préparer les emplacements interviendra à la fin du mois de novembre 2021. Les plantations de ces arbres sont prévues avant les vacances de Noël avec la participation de quelques enfants de l'école.

Vœux de fin d'année des collaborateurs

Monsieur le Maire informe le Conseil que la soirée des vœux de fin d'année des collaborateurs de la commune est programmée comme chaque année juste avant les vacances de Noël, soit le vendredi 17 décembre 2021 à 19h00 en salle de Conseil. Les membres du Conseil et les collaborateurs seront cordialement invités à cette soirée.

Remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de la part de l'association "Secours Catholique Ter d'Aunis, représentée par M. Charles COUTAND, un courrier de remerciement pour le prêt gracieux de la salle des fêtes à l'occasion d'un rassemblement de leurs membres.

.../...